

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Traitements et salaires	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA		1BA		1CA		1DA	
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA		1HA		1IA		1JA	
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH		1HH		1IH		1JH	
Pourboires exonérés	1PB		1PC		1PD		1PE	
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD		1BD		1CD		1DD	
<i>En cas de majoration du seuil d'exonération</i>	1AV	COCHEZ <input type="checkbox"/>	1BV	COCHEZ <input type="checkbox"/>	1CV	COCHEZ <input type="checkbox"/>	1DV	COCHEZ <input type="checkbox"/>
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB		1HB		1IB		1JB	
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF		1HF		1IF		1JF	
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF		1BF		1CF		1DF	
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG		1BG		1CG		1DG	
Frais réels	1AK		1BK		1CK		1DK	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites et rentes	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT		1CT		1DT	
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI		1BI		1CI		1DI	
Pensions d'invalidité	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ	
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO	
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL		1BL		1CL		1DL	
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM		1BM		1CM		1DM	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
<i>Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance</i>								
Rentes perçues	1AW		1BW		1CW		1DW	
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR		1BR		1CR		1DR	

2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus		
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017		
• produits soumis au prélèvement libératoire	2DH	
• autres produits	2CH	
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017		
• produits imposables à 7,5 % <i>produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €</i>	2VV	
• produits imposables à 12,8 % <i>produits correspondant aux primes excédant 150 000 €</i>	2WW	
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans		
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017		
• produits soumis au prélèvement libératoire	2XX	
• autres produits	2YY	
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017	2ZZ	
Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40 % si option barème</i>	2DC	
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME	2FU	
Autres revenus distribués et assimilés	2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	2TR	
Intérêts des prêts participatifs et des minibons	2TT	
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME	2TQ	
Produits des plans d'épargne retraite – sortie en capital	2TZ	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	2CG	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème	2BH	
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	2DF	
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 %	2DG	
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS	2DI	
Frais et charges <i>déductibles si option barème</i>	2CA	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB	
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé	2CK	
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire	2EE	

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières 20P COCHEZ



4 I REVENUS FONCIERS *Revenus des locations non meublées*

Micro foncier

Recettes brutes sans abattement *n'excédant pas 15 000 €* 4BE
– dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BK

Nom du locataire et adresse

Régime réel *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables 4BA
– dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BL
Déficit imputable sur les revenus fonciers 4BB
Déficit imputable sur le revenu global 4BC
Déficits antérieurs non encore imputés 4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2023 4BN **COCHEZ** Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale 4BZ **COCHEZ**

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL **1^{ER} ENFANT** 6EM **2^E ENFANT**

Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants,...*) 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) <i>déductibles du revenu global</i> 6NS	<input type="text"/>	6NT <input type="text"/>	6NU <input type="text"/>
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées 6RS	<input type="text"/>	6RT <input type="text"/>	6RU <input type="text"/>
Plafond de déduction 6PS	<input type="text"/>	6PT <input type="text"/>	6PU <input type="text"/>
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 6QR <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>			
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2022 6QW <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>			
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI 6OS	<input type="text"/>	6OT <input type="text"/>	6OU <input type="text"/>
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires 6QS	<input type="text"/>	6QT <input type="text"/>	6QU <input type="text"/>

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 1 000 €*) 7UD
Dons versés à des associations culturelles (*maximum 562 €*) 7UJ
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections 7UF

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile 7DB
Vous devez détailler en page 1 de la 2042 RIC1 le montant correspondant à chaque type de dépenses d'emploi à domicile
Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...) 7DR
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL
Vous avez employé directement pour la première fois en 2022 un salarié à domicile 7DQ **COCHEZ**
Vous (*ou votre conjoint ou une personne à charge*) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" 7DG **COCHEZ**

Autres réductions/crédits d'impôt? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RIC1.

8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

Prélèvement à la source déjà payé :	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
– retenue à la source sur les salaires et pensions 8HV	<input type="text"/>	8IV <input type="text"/>	8JV <input type="text"/>	8KV <input type="text"/>
– acomptes d'impôt sur le revenu 8HW	<input type="text"/>	8IW <input type="text"/>	8JW <input type="text"/>	8KW <input type="text"/>
– acomptes de prélèvements sociaux 8HX	<input type="text"/>	8IX <input type="text"/>	8JX <input type="text"/>	8KX <input type="text"/>
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :				
– impôt sur le revenu 8HY	<input type="text"/>	8IY <input type="text"/>	8JY <input type="text"/>	8KY <input type="text"/>
– prélèvements sociaux 8HZ	<input type="text"/>	8IZ <input type="text"/>	8JZ <input type="text"/>	8KZ <input type="text"/>
Avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire 8EA <input type="text"/>				
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 8TK <input type="text"/>				
Non-résidents : retenue à la source prélevée en France <i>Joignez l'annexe n° 2041 E</i> 8TA <input type="text"/>				
Plus-values en report d'imposition non expiré 8UT <input type="text"/>				
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i> 8FV <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>				
Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916–3916 bis</i> 8TT <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>				
Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916–3916 bis</i> 8UU <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>				



SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS **POUR LA PREMIÈRE FOIS** COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET **FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS**

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE

> Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2022

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT

> Copie du dernier avis de taxe d'habitation, de taxe foncière ou du contrat de bail de la personne
qui vous hébergeait au 31 décembre 2022

> Attestation d'hébergement (voir au verso) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2022

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL

> Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidez
au 31 décembre 2022

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER

> Attestation délivrée par le foyer qui vous hébergeait au 31 décembre 2022

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ AUPRÈS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OU D'UN ORGANISME AGRÉÉ À CET EFFET

> Attestation d'élection de domicile en cours de validité au 31 décembre 2022

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS

Nom et prénoms des parents

Adresse des parents

**CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.
SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.
VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.**



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

 jusqu'à ce jour ou jusqu'au

Fait à

Signature

le

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.

L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

